

Synthèse enquête : accessibilité documentaire

"Accessibilité aux savoirs et réussite des étudiants en situation de handicap"



1.Présentation de l'enquête.....	2
2.Généralités/Présentation	2
Répartition géographique des structures ayant répondu.....	2
Répartition selon les structures d'appartenance.....	2
Statut des personnes ayant répondu à l'enquête.....	3
Législation	3
3.Connaissance du public.....	3
4.Adaptation de documents.....	4
Structure déclarant adapter des documents sur place.....	4
Type de documents adaptés	4
Nature de l'information adaptée.....	4
Circuit de l'adaptation	4
Les circuits décrits sont variés. En voici un résumé :	4
Délai d'adaptation.....	5
Nature et qualité des adaptations à destination des personnes malvoyantes ou aveugles.....	5
Signalement des adaptations.....	5
5.Partenariats.....	5
Recours à des partenaires pour l'adaptation des documents:	5
Recours à des partenaires pour l'accompagnement des étudiants :	6
6.Mise à disposition d'équipements.....	6
Equipements mis à disposition des étudiants dans les structures	6
Les besoins au regard des pratiques	7

1. Présentation de l'enquête

Nous avons obtenu 27 réponses à ce questionnaire (annexe 1) envoyé en novembre 2013 à l'ensemble des universités françaises (2 réponses ne contenaient aucune donnée permettant l'identification de la structure ayant répondu, elles ont donc été écartées de l'étude). Ce questionnaire a été mis en ligne le 13 novembre 2013 et clos le 5 février 2014. Il était précédé du texte suivant :

« *Clermont-Université (la Bibliothèque Clermont-Université et le Service Université Handicap) organise une journée nationale sur le thème de l'«Accessibilité aux savoirs et réussite des étudiants en situation de handicap».* Merci de prendre quelques minutes pour remplir ce questionnaire avant le 20/01/2014. Les réponses obtenues permettront d'orienter le programme de cette journée nationale. »

Objectif et contexte : dans la phase de préparation de la journée d'étude qui devait être organisée en novembre 2014 sur la thématique de « l'accessibilité aux savoirs et réussite des étudiants en situation de handicap », il s'agissait de recueillir des informations sur les pratiques d'adaptation en vigueur dans les universités françaises en ciblant deux services : les missions handicap et les SCD.

Le petit nombre de résultats ne donne pas de valeur statistique à cette enquête mais les données recueillies permettent néanmoins d'examiner des pratiques diversifiées et de dégager certaines tendances.

2. Généralités/Présentation

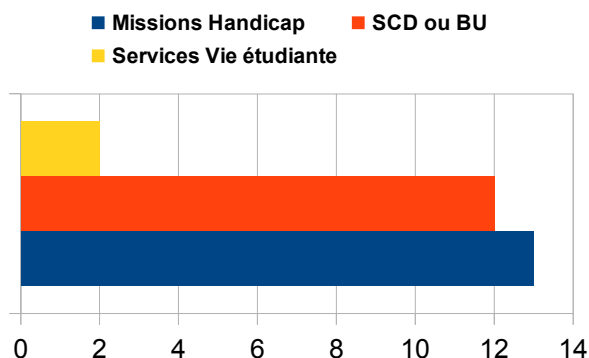
Répartition géographique des structures ayant répondu



Répartition selon les structures d'appartenance

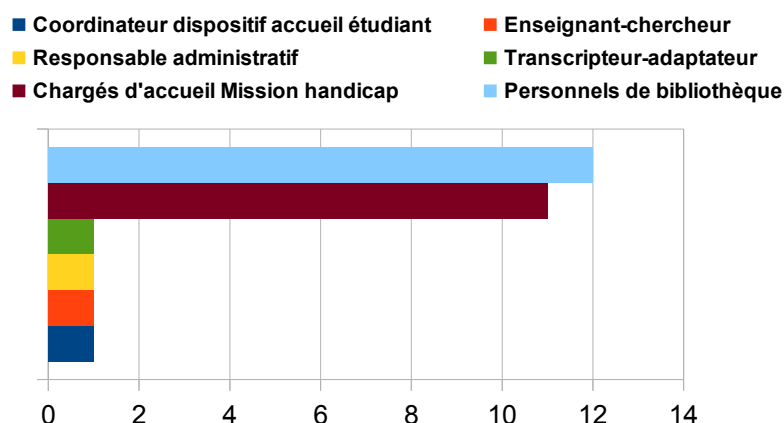
Les réponses pour une même université ne sont pas complètes. Par exemple, toutes les BU d'un même SCD n'ont pas répondu au questionnaire. Ou encore, sur un même site universitaire, le plus souvent une seule structure (ou SCD ou Mission Handicap) s'est chargée des réponses (par exemple, Clermont-Fd ou Orléans). On observe que la répartition entre Missions handicap et SCD est pratiquement équivalentes.

Structures ayant répondu		
Missions Handicap	13	48,15%
SCD ou BU	12	44,44%
Services Vie étudiante	2	7,41%
Total	27	



Statut des personnes ayant répondu à l'enquête

Coordinateur dispositif accueil étudiant	1	3,70%
Enseignant-chercheur	1	3,70%
Responsable administratif	1	3,70%
Transcripteur-adaptateur	1	3,70%
Chargés d'accueil Mission handicap	11	40,74%
Personnels de bibliothèque	12	44,44%
Total	27	



Législation

Sur 27 structures qui ont répondu à cette question, 3 ont un agrément de niveau 1, 3 un agrément de niveau 2 (mais seulement 2 après vérification sur la liste des organismes agréés) et 22 aucun agrément. 4 déclarent avoir fait une demande d'agrément. C'est compréhensible lorsque les structures déclarent ne pas faire elles-mêmes d'adaptation mais les structures qui adaptent (12/27) n'ont pas toutes effectuées cette démarche.

3. Connaissance du public

Structure connaissant le nombre d'étudiants handicapés accueillis	17	62,96%
Structure ne connaissant pas le nombre d'étudiants handicapés accueillis	10	37,04%

Le nombre de structures ne disposant pas d'informations quantitatives sur leur public est important. Cette constatation est très étonnante dans la mesure où envisager de bâtir une politique de services paraît impossible si on ne connaît pas le public à desservir.

Le nombre d'étudiants en situation de handicap accueillis (pour les structures qui peuvent répondre à cette question) varie de 40 à 300 étudiants (nombre total: 2 738; nombre moyen: 171). Pour rappel, selon le MESR, en 2011/2012 le nombre d'étudiants en situation de handicap accueillis à l'université était de 11 957. Il se portait à 13 382 en prenant en compte les grandes écoles, les écoles d'ingénieur et les classes préparatoires.

4. Adaptation de documents

Structure déclarant adapter des documents sur place

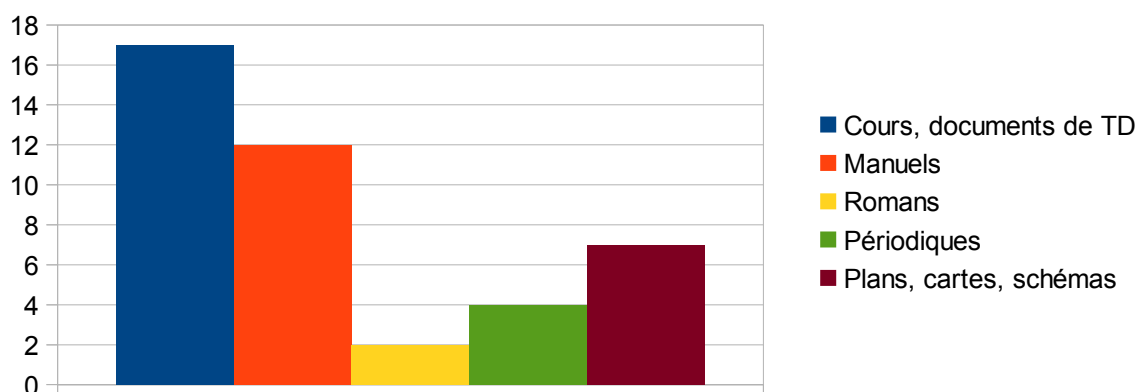
Oui	12	44,44%
Non	15	55,56%

Parmi les structures déclarant adapter des documents 7 sont des missions handicap et 5 des BU. Parmi les structures indiquant ne pas adapter de documents: 7 sont des missions handicap, 7 des SCD et 2 des services de la vie étudiante.

Type de documents adaptés

De nombreux types de documents sont adaptés. Les cours et les manuels représentent la majorité : 17 structures déclarent adapter ou faire adapter des manuels et 12 des cours. Puis viennent des documents iconographiques (cartes, schémas, plans) dont on sait qu'ils représentent un temps de travail important. L'adaptation de sujets d'examen est signalée par 2 structures.

Cours, documents de TD	17
Manuels	12
Romans	2
Périodiques	4
Plans, cartes, schémas	7



Nature de l'information adaptée

Essentiellement des documents en sciences humaines, seules deux structures adaptent des documents en braille scientifique. Deux explications : les étudiants déficients visuels sont peu nombreux (voire complètement absents) des cursus scientifiques et l'adaptation de documents scientifiques nécessitent un haut niveau d'expertise.

Circuit de l'adaptation

Les circuits décrits sont variés. En voici un résumé :

Origine (ou émetteur) du document	enseignant, étudiant, fonds BU, imprimerie
Mode de transmission	direct (remise en mains propres), mail (si doc numérique)
Format de transmission	les documents sont récupérés en .pdf, .doc, format imprimé
Intermédiaires	Mission Handicap/BU/enseignant
Adaptateurs	Mission Handicap/BU/Associations/GIAA/enseignant/étudiants
Formats d'adaptation	Photocopies agrandies/.doc/.pdf/format adapté (sans préciser)/format Daisy/braille imprimé
Outils d'adaptation	Scan avec OCR/OpenBook/logiciel de traitement de texte (le document est retapé)/CorelDraw/Libre Office/Gimp/Adobe Illustrator/Omnipage Pro/Photoshop/TigerViewPlus Formatter/Tiger Designer/
Outils de lecture	TVagrandisseur/ZoomText/OpenBook/Jaws/NVDA
Destinataire final	étudiant
Mode de transmission doc adapté	mail, remise en mains propres

Délai d'adaptation

Ces délais varient de quelques heures à 2 mois. Ils dépendent essentiellement du type de documents à adapter et du recours ou non à un partenaire extérieur.

Nature et qualité des adaptations à destination des personnes malvoyantes ou aveugles

Sans remettre en cause la bonne volonté des personnes procédant aux adaptations, on peut s'interroger sur la qualité des adaptations qui sont parfois proposées.

En effet, 48 % des structures adaptent en réalisant des photocopies agrandies (cf personnes malvoyantes) dont on sait qu'elles sont souvent peu pertinentes et ne sont pas considérées comme des adaptations par la Commission Gros-Caractères (CNEA). Seulement 3 des personnes réalisant des adaptations intègrent une navigation simplifiée (sommaire automatique ou ajout de signets). 9 structures n'intègrent pas cette possibilité de navigation pourtant essentielle et peu chronophage.

Signalement des adaptations

Une seule structure déclare les documents adaptés auprès de la BDEA (sur les 12 structures répondantes adaptant sur place). On peut émettre plusieurs hypothèses pour expliquer ce phénomène : les missions de la BDEA ne sont pas forcément connues de tous ; les documents adaptés sont souvent des cours ou des parties de documents ; les personnes qui transcrivent font l'impasse sur la déclaration (à lier au faible nombre de structures ayant fait une demande d'agrément), par manque de temps.

12 structures n'ont pas d'avis sur la question du signalement et de la diffusion d'un fonds documentaire « enseignement supérieur ». 10 auraient des préconisations et 5 n'ont aucune proposition à faire.

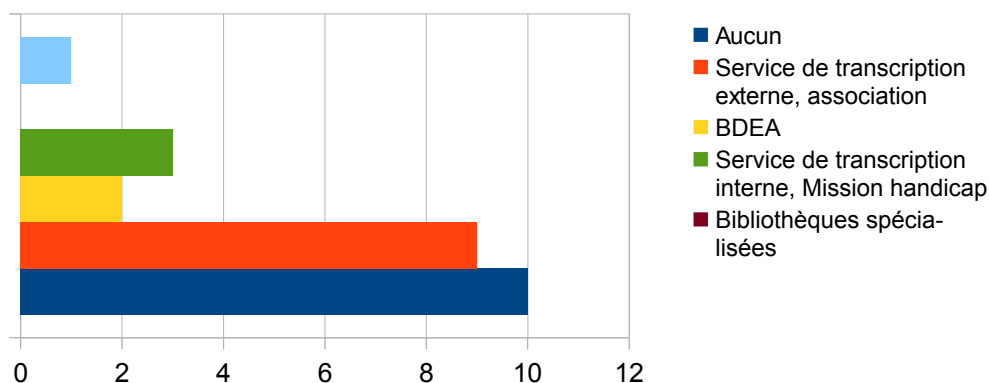
Propositions pour améliorer les adaptations : déclaration SUDOC 9 53 % ; extension PEB aux documents adaptés : 4 24 % ; autre : 4 24 %

Les cours des enseignants ne peuvent faire l'objet d'un signalement national.

5. Partenariats

Recours à des partenaires pour l'adaptation des documents:

Aucun	10	37,04%
Service de transcription externe, association	9	33,33%
BDEA	2	7,41%
Service de transcription interne, Mission handicap	3	11,11%
Bibliothèques spécialisées	0	0,00%
Autre	1	3,70%



2 structures seulement ont recours à la BDEA. Des structures font appel à des partenaires internes ou des partenaires locaux (centre de ressources en langue, médiathèque de lecture publique).

Recours à des partenaires pour l'accompagnement des étudiants :

Le recours à des partenaires sur l'accompagnement des étudiants est important . Pour les BU, les missions handicap sont les premiers partenaires.

Aucun partenaire	2
Mission handicap	15
Associations spécialisées	10
Interprétariat LSF	2
Entreprise	1

6. Mise à disposition d'équipements

Equipements mis à disposition des étudiants dans les structures

25 structures mettent du matériel à disposition de leur public. Dans les BU, ce sont le plus souvent des matériels destinés aux personnes déficientes visuelles et aux personnes à mobilité réduite qui sont installés.

Les matériels, outils de compensation du handicap, mis à disposition sont variés. Ils se répartissent en plusieurs grandes catégories.

Aides à la mobilité, aux déplacements :
rampes amovibles ; balises audio ; fauteuils handisports

Adaptation du poste de travail ou de l'environnement
tables à hauteur variable ; sièges adaptés ; table inclinable ; manchons et plaques protection anti UV

Aide à la communication
Boucle magnétique portable ; boucle magnétique ; ensemble émetteur-récepteur de poche Sennheiser ; micro HF ou amplificateur (Zoomlink Phonak)

Outils de compensation : lecture ou écriture : offre logicielle :
Dictée vocale (Dragon Naturally Speaking) ; logiciel Medialexie ; logiciel Ultimate Kurzweil 3000 ; logiciel de revue d'écran (Jaws) ; logiciel d'agrandissement (Zoom text ou d'autres logiciels) ; logiciel Antidote HD ; logiciel de calcul (Readmaths) ;

Outils de compensation : lecture, enregistrement ou écriture : matériel
Machines à lire (scanner + synthèse vocale) ; Openbook ; loupes électroniques (Combi3D Visiole), loupes électriques ; scanner portatif ; Enregistreurs numériques milestone Daisy, dictaphones ; vidéo ou télé agrandisseur ; Ordinateurs portables, clavier à grosses touches ; Plage braille ; tablette pour malvoyants ; Trackball ; Casque audio

Outils d'adaptation
*Logiciel de transcription en braille DBT ;
Embosseuse braille*

Remarques sur l'utilisation de ces matériels

7 des structures qui proposent du matériel (i.e 25) ne disposent pas de personnels compétents pour l'utilisation de ce matériel, soit près d'1/3. Les structures soulignent le peu de demandes dans la mesure où les étudiants sont équipés à titre personnel.

Verbatim :

« Sans formation à leur utilisation, les outils informatiques adaptés sont sous-utilisés.Face à ce constat, une formation sur mesure (partant du matériel adapté disponible au sein des BU) est en train d'être mise en place au SCD afin que les personnels puissent assurer leur rôle de médiateur entre la documentation et l'utilisateur en situation de handicap ».

« Difficulté de répondre à des demandes très précises, d'où des démarches pour favoriser l'accès à notre documentation électronique sur l'appareil personnel de l'étudiant (ordi portable, tablette, etc..). »

« Les 2 outils que l'on possède, nous conviennent. Toutefois openbook présente des limites, notamment pour tout ce qui est schémas, mathématiques... documents scientifiques. Nous souhaitons nous tenir à jour des outils actuels plus performants et simples d'utilisation qui pourraient convenir à notre public. »

« Les demandes sont rares à la BU où les étudiants concernés (malvoyants notamment) disposent (pour ceux avec qui

j'ai pu m'en entretenir) d'un ordinateur personnel équipé »

« Le poste informatique équipé du logiciel Jaws dont la cellule handicap de l'ULR a doté la BU n'est pas utilisé pour l'heure. Un agent du service informatique de l'université a installé le logiciel jaws sur un des postes de la BU. Le personnel de la BU n'a pas été sollicité pour accompagner des étudiants dans l'utilisation de ce poste. L'étudiante non voyante qui venait toujours accompagnée de son guide à la BU avait son propre équipement portable ».

« Le matériel est regroupé dans une salle spécifique dénommée "Lire autrement". Très peu de demandes ».

Les besoins au regard des pratiques

Voici les besoins exprimés par les structures ayant répondu au questionnaire :

Savoir répondre aux besoins particuliers des étudiants 22 %

Savoir adapter des documents 27 %

Savoir adapter des dessins en relief 13 %

Savoir adapter un poste informatique 16 %

Savoir installer et utiliser un logiciel d'accès à l'information pour des étudiants en situation de handicap 21 %